

COMMUNE DE CANOHÈS	COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 09 MARS 2021
---------------------------	---

L'an deux mille vingt et un et le mardi neuf mars le Conseil Municipal de la Commune de Canohès, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle Claude Nougaro, afin de répondre aux règles sanitaires en vigueur conformément à la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CHAMBON, Maire.

Membres présents : Mmes et MM. CHAMBON – FOURCADE – ALENDA – DUNYACH ESCUDER-SANCHEZ – TRILLES – ARGELES – LACOUR – BANTOURE – SENIA DURAND – ESCRIVA – DAGOURET – COPIN – GELADE – DE JESUS – AUSSEIL DURUPT – DARRAS – PALMA – MUTI – SABATIER – GUANTER

Pouvoirs : I.GARCIA-QUINTA à A.ESCRIVA
B.MINNE à E.ARGELES
JL.SERRES à A. DAGOURET
M.JEBLAOUI à D.FOURCADE
L.BUTIN à C.MUTI

Absents : E.BARTOLI

Secrétaire de séance : Madame Mathilde DARRAS est désignée secrétaire de séance.

DÉCISIONS DU MAIRE :

2021-001 : Modification de mandataires de la régie de recettes photocopies.

2021-002 : Modification du régisseur de la régie d'avances et de recettes Point Information Jeunesse.

2021-003 : Signature des avenants « troisième série » pour les lots n°6 et n°7 dans le cadre du marché de travaux de rénovation de l'école maternelle Pauline Roland de Canohès.

2021-004 : Autorisation de la Société Publique Locale Perpignan Méditerranée à signer la quatrième série d'avenant pour l'entreprise Eiffage, titulaire du lot n° 13 VRD, dans le cadre des travaux d'extension de l'école élémentaire annexe.

2021-005 : Signature d'une convention de mise à disposition de données entre la Chambre de Commerce et de l'Industrie des Pyrénées-Orientales et la Commune de Canohès.

2021-006 : Demande de subvention auprès de l'État au titre de l'appel à projets « Soutien à la rénovation énergétique des bâtiments des Collectivités Territoriales » dans le cadre des travaux de rénovation de la salle Julien Panchot, la salle de La Poste et de l'école élémentaire Julien Panchot.

Délibérations adoptées lors du Conseil Municipal du 09 mars 2021

DÉLIB 2021-03-01 : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le lundi 08 mars 2021.

Le Conseil Municipal décide :

DE PRENDRE ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire relatif à l'exercice 2021, sur la base du rapport joint.

VOTE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Voir délibération n°01

DÉLIB 2021-03-02 : MODIFICATION DES DOCUMENTS RELATIFS À L'OPÉRATION FAÇADE

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2019-03 du 30 juillet 2019,

Le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER les modifications relatives au règlement et la convention d'attribution de la subvention tels que joints en annexe.

VOTE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Voir délibération n°02

DÉLIB 2021-03-03 : AVIS SUR LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2020-2025

Le Conseil Municipal décide :

DE DONNER un avis favorable au projet de Programme Local de l'Habitat 2020-2025 tel qu'arrêté par le Conseil de Communauté du 1^{er} février 2021, sous réserve de validation et d'intégration des réserves émises par la Commune.

VOTE À LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTÉS ET 5 VOIX CONTRE (MMES ET MM. PALMA - MUTI - SABATIER - BUTIN et GUANTER).

Voir délibération n°03

DÉLIB 2021-03-04 : APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC L'AGENCE D'URBANISME CATALANE (AURCA) DÉFINISSANT LES MODALITÉS DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT

VU l'avis favorable de la Commission des finances réunie le lundi 08 mars 2021.

VU la délibération n°2021-03-06 du 23 janvier 2021 relative à l'adhésion à l'Agence d'Urbanisme Catalane (AURCA) et à la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant,

VU l'intérêt de la démarche en termes de dimension partenariale et transversale et l'intérêt à contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et les outils du développement territorial durable et la qualité paysagère et urbaine (L.132-6 du code de l'urbanisme), notamment au regard des enjeux intéressants directement l'État, la Région, le Département, le SCOT Plaine du Roussillon, l'EPF Occitanie et la Communauté Urbaine de Perpignan Méditerranée Métropole mais également l'ensemble des adhérents intéressés par les démarches de

revitalisation des centres-bourgs et de prospective à l'échelle d'un territoire aux facettes multiples (espaces urbains et patrimoine bâti, espaces agricoles, espaces naturels ...) et aux problématiques complexes (pression urbaine, concurrence commerciale...).

Le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER les termes de la convention,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les documents y afférents,

DIT que les dépenses en résultant seront inscrites et imputées sur le budget des exercices correspondants.

VOTE À LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTÉS ET 5 VOIX CONTRE (MMES ET MM. PALMA - MUTI - SABATIER - BUTIN et GUANTER).

Voir délibération n°04

DÉLIB 2021-03-05 : INDEMNITÉS DES ÉLUS

VU l'article L.2123-20-1, I, 1^{er} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
VU les articles L.2123-23 et L.2123-24 qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Le Conseil Municipal décide :

DE FIXER, à compter du 1^{er} avril 2021, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, des Adjoints et des Conseillers Communaux délégués, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire réglementaire prévue aux articles L. 2123-22 à L. 2123-24 du code général des collectivités territoriales, pendant toute la durée du mandat effectif, comme suit :

- Le Maire, 49.32 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique,
- Le 1^{er} Adjoint, 25.75 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique,
- Les Adjoints, 17.99 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique,
- Les Conseillers municipaux délégués, 6.00 % ou 12 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique, compte tenu de l'importance quantitative des fonctions effectivement exercées, de l'importance des responsabilités confiées et du présentiel de l'élu.

D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget de l'année en cours et suivants,

DE TRANSMETTRE au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal.

VOTE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS ET 5 ABSEPTIONS (MMES ET MM. PALMA - MUTI - SABATIER - BUTIN et GUANTER).

Voir délibération n°05

DÉLIB 2021-03-06 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal décide :

DE CRÉER les postes suivants :

Emplois contrat à durée déterminée

- 5 emplois en Contrat à Durée Déterminée pour accroissement temporaire d'activité à Temps Non Complet
- 2 Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) Parcours Emploi Compétence (PEC) à Temps Complet
- 2 Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) Parcours Emploi Compétence (PEC) à Temps Non Complet

D'APPROUVER le tableau des effectifs.

VOTE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS ET 5 ABSEPTIONS (MMES ET MM. PALMA - MUTI - SABATIER - BUTIN et GUANTER).

Voir délibération n°06

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 05.

Le Maire,

Jean-Louis CHAMBON